

**Fondation des petits frères des
Pauvres**

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Au Conseil d'administration de la fondation des petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation des petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

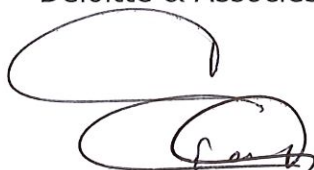
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Marty', is written over a large, stylized, hand-drawn oval shape.

Jean-Claude MARTY

COMPTES ANNUELS 2017

Comptes annuels de l'exercice 2017

Sommaire

Bilan

Compte de Résultat

Annexe :

- Note 1 Faits marquants de l'exercice et présentation de la Fondation
 - 1.1 Faits marquants de l'exercice
 - 1.2 La Fondation des petits frères des Pauvres
 - 1.3 Les fondations abritées
- Note 2 Principes et méthodes comptables
 - 2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels
 - 2.2 Immobilisations incorporelles
 - 2.3 Immobilisations corporelles
 - 2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement
 - 2.5 Fonds propres
 - 2.6 Fonds dédiés
 - 2.7 Dons
 - 2.8 Legs et donations
 - 2.9 Impôts
- Note 3 Actif immobilisé
- Note 4 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités
- Note 5 Créances et dettes
- Note 6 Fonds propres
- Note 7 Provisions
- Note 8 Fonds dédiés
- Note 9 Emprunts et autres dettes financières
- Note 10 Autres achats et charges externes
- Note 11 Charges de personnel
- Note 12 Contributions volontaires en nature
- Note 13 Dotations aux amortissements
- Note 14 Produits et charges financiers
- Note 15 Produits et charges exceptionnels
- Note 16 Résultat de l'exercice
- Note 17 Rémunération des dirigeants
- Note 18 Engagements reçus et donnés
- Note 19 Compte d'emploi annuel des ressources (C.E.R.) et son annexe

BILAN ACTIF

	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amort. Dépréciat	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	155 328	145 135	10 193	17 953
Autres immobilisations incorporelles	626 000	117 690	508 310	533 343
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 502 296	24 664	1 477 632	1 477 632
Constructions	91 772 860	18 299 402	73 473 459	70 636 088
Installations techniques, matériel et outillage	191 233	143 309	47 924	62 543
Autres immobilisations corporelles	26 985	13 374	13 611	16 309
Immobilisations financières				
Participations	10 200 278		10 200 278	10 200 278
Créances rattachées à des participations	30 000		30 000	2 580 000
Autres immobilisations financières	59 512		59 512	57 496
Immobilisations en cours				
Constructions en cours	902 269	438 580	463 689	266 402
Autres immobilisations en cours				
TOTAL (I)	105 466 761	19 182 154	86 284 607	85 848 044
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 655		12 655	11 302
Créances d'exploitation				
Autres créances	780 994	52 022	728 972	717 878
Valeurs mobilières de placement	13 904 946	4 657	13 900 289	8 441 114
Disponibilités	44 826 255		44 826 255	24 499 976
Charges constatées d'avance	300 023		300 023	281 411
TOTAL (II)	59 824 873	56 679	59 768 194	33 951 681
TOTAL GENERAL (I à II)	165 291 634	19 238 833	146 052 801	119 799 725
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs et donations nets à réaliser :				
- acceptés			3 873 041	4 520 981
- non encore acceptés			245 000	15 000

BILAN PASSIF (avant affectation du Résultat)

	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	20 200 000	20 200 000
Apports sans droit de reprise	979 000	1 776 000
Réserves	16 421 203	12 346 538
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 878	
Report à nouveau	2 479 469	1 690 788
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	6 159 184	4 863 346
TOTAL DES FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	46 242 734	40 876 672
Fonds propres des Fondations abritées		
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénable	50 650 107	34 769 756
Dotation consommable	614 757	508 957
Apports sans droit de reprise	14 980 516	11 108 516
Réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers	16 431 899	15 581 908
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-1 267 202	729 991
Autres fonds propres		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 817 943	3 046 366
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000	50 000
TOTAL DES FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	84 278 020	65 795 494
TOTAL (I)	130 520 754	106 672 166
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	293 053	281 669
Provisions pour charges		10 381
TOTAL (II)	293 053	292 050
FONDS DEDIES		
sur dons, donations et legs affectés	1 567 208	1 010 308
aux fondations abritées	11 192 447	9 447 113
TOTAL (III)	12 759 655	10 457 421
DETTES		
Dépôts et cautionnements reçus	194 761	182 592
Emprunts et autres dettes financières (1)	1 098 201	1 176 839
Autres dettes	1 174 372	1 006 518
Produits constatés d'avance	12 005	12 139
TOTAL (IV)	2 479 339	2 378 088
TOTAL GENERAL (I à IV)	146 052 801	119 799 725
(1) dont soldes créditeurs de banque et frais bancaires à payer	12 976	2 388
(1) Dont échéances à moins d'un an	65 138	118 981
(1) Dont échéances à plus d'un an	1 020 087	1 055 470

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2017	31/12/2016
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus des immeubles	4 232 004	4 136 758
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	224 545	230 363
Dons	6 005 311	5 890 126
Produits de réalisation de legs et donations	2 407 342	1 085 133
Versements des fondateurs	358 300	253 700
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	24 788	10 931
Autres produits divers de gestion courante	71 906	68 063
Quote-Part de dotations consommables virées au compte de résultat	170 200	116 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	13 494 396	11 791 073
CHARGES D'EXPLOITATION		
Subventions accordées	821 126	838 883
Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 564 650	1 275 193
Autres achats et charges externes	1 307 193	1 094 436
Impôts et taxes	398 490	393 738
Charges de personnel	1 131 289	1 124 682
Dotations aux amortissements	1 816 877	1 760 257
Dotations aux provisions d'exploitation	95 700	1 110 501
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 135 325	7 597 690
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 359 071	4 193 383
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et produits assimilés	282 449	361 031
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	3 454	895
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	474 000	326 099
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	759 902	688 025
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 277	247
Intérêts et charges assimilées	9 357	21 690
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	228	12
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	12 862	21 949
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	747 040	666 076
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	7 106 112	4 859 459

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
	Total	Total
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	7 106 112	4 859 459
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	52 373	37 703
Produits bruts sur cession d'actifs	798 150	455 000
Reprises sur provisions exceptionnelles		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	850 523	492 703
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	152 022	25 950
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	300 894	227 892
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	33 503	27 584
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	486 419	281 426
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	364 104	211 277
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	15 104 821	12 971 802
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	7 634 606	7 901 065
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	7 470 215	5 070 737
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	+84 026	+71 220
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées	+82 691	+1 385 365
Engagements à réaliser sur ressources affectées	-916 926	-743 282
Engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées	-1 828 024	-190 703
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	4 891 982	5 593 337

Note 1 – Faits marquants de l'exercice et présentation de la Fondation

1.1 Faits marquants de l'exercice

L'activité de la Fondation des petits frères des Pauvres sur l'année 2017 traduit un développement régulier avec quelques éléments exceptionnels notables.

Les évènements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

- la création de trois nouvelles fondations abritées : la Fondation Emile Lamy, la Fondation Abuela et la Fondation LiLa Lanier
- l'entrée dans l'actif d'un immeuble d'habitation à Paris pour loger des personnes âgées, suite à un legs reçu ;
- le financement pour la première fois d'une enquête CSA sur la solitude et l'isolement auprès des personnes âgées de 60 ans et plus.

1.2 La Fondation des petits frères des Pauvres

1.2.1 Une première fondation, précédemment dénommée « Bersabée (Fondation des petits frères des Pauvres) » a été créée en 1977 par l'association « Les petits frères des Pauvres » avec la mission d'assurer à des personnes âgées connaissant une existence difficile un logement confortable et bien situé, dans des conditions financières compatibles avec leurs ressources. Il s'agissait soit de personnes très âgées, soit de personnes de plus de 50 ans se trouvant en situation précaire auxquelles la Fondation, comme son fondateur, l'association « Les petits frères des Pauvres », a étendu son action depuis 1985.

1.2.2 Par arrêté du 13 octobre 2003, le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales a approuvé les modifications des statuts de la « Fondation Bersabée », lesquelles d'une part portaient sur l'élargissement de son objet et, d'autre part, lui conféraient le statut de « fondation abritante » capable d'accueillir des fondations individualisées. Cet arrêté a également approuvé le changement de son nom en « Fondation des petits frères des Pauvres », réservant le nom de « Fondation Bersabée » à la nouvelle fondation individualisée immédiatement créée, dont le but est de poursuivre l'activité de logement et d'assurer la continuité de l'action entreprise depuis la création en 1977 dans ce domaine.

1.2.3 La dotation de la Fondation abritante, d'un montant de 20 200 000 €, est employée suivant ses statuts en placements immobiliers ou financiers.

1.2.4 Le périmètre de ces comptes annuels inclut la Fondation elle-même et l'ensemble de ses fondations abritées.

1.3 Les fondations abritées

Chacune des fondations individualisées, constituées sous l'égide de la Fondation des petits frères des Pauvres, donne lieu à une individualisation de ses contributions aux comptes de bilan et de résultat globaux de la Fondation. Les comptes de chaque fondation individualisée sont présentés spécifiquement à son Comité de Gestion, quand il y en a un. Celui-ci, composé de représentants des fondateurs et de la Fondation abritante, définit les actions de la fondation individualisée et décide des budgets sous le contrôle et avec l'aide de la Fondation abritante.

1.3.1 La « Fondation Bersabée » a pour objet de soutenir l'habitat et l'hébergement.

A cet effet, la Fondation acquiert, à titre gratuit ou onéreux, aménage ou construit des logements, individuels ou collectifs, des unités d'hébergement temporaire et tous autres lieux de vie qu'elle estime nécessaires à l'accomplissement de son but. Ces locaux sont mis directement ou indirectement à la disposition de personnes accompagnées par l'association « Les petits frères des Pauvres » ou d'autres partenaires.

Les fonds propres de cette fondation sous égide, d'un montant de 66 043 156 € (dont 33 030 000 € de dotation pérenne), sont employés en deux grandes masses :

- un Fonds Social de Logement (F.S.L.), c'est-à-dire des immeubles destinés à loger des personnes âgées et/ou en situation de précarité, pour 60 millions d'euros se décomposant en 2 sous-catégories : les logements individuels et les résidences sociales ;
- de l'Immobilier à Usage Social (I.U.S.), loué à des associations ou fondations qui y conduisent une action sociale, pour 6 millions d'euros.

1.3.2 La « Fondation Philippe Othenin Girard » a pour objet « l'hébergement de grands vieillards valides ou invalides ».

A cet effet, la Fondation a affecté un domaine dont elle est propriétaire, au service des personnes âgées et, dans la mesure de ses possibilités, elle peut aussi venir en aide matériellement ou financièrement, directement ou indirectement, à des personnes âgées malades ou isolées ou disposant de faibles ressources.

La dotation pérenne de cette fondation sous égide, d'un montant de 1 739 756 €, est employée en deux grandes masses :

- le domaine de Mont Evray situé à Nouan Le Fuzelier (Loir et Cher), mis à disposition, via un bail à construction, de l'association « Les petits frères des Pauvres » qui y a fait construire un Centre de Rencontre des Générations, incluant un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et des structures d'accueil de sessions de formation et de groupes de jeunes ;
- un portefeuille de placements financiers et immobiliers, destiné à fournir des revenus pour couvrir les frais d'entretien du domaine.

1.3.3 La « Fondation Mireille et Pierre Landrieu » a été créée le 8 décembre 2006 à l'initiative d'une famille.

Elle a pour objet de « soutenir des Œuvres et organismes d'intérêt général à caractère humanitaire et philanthropique et plus particulièrement dans les domaines :

- social : Aide aux personnes handicapées et en fin de vie, lutte contre l'exclusion et aide au logement social ;
- médical : Aide à la recherche médicale et soins palliatifs ;
- éducatif : Encourager la formation professionnelle par l'attribution de bourses et prêts d'études. »

C'est une fondation de flux qui finance ses actions à l'aide de versements des fondateurs, et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.4 La « Fondation Utb » a été créée le 17 septembre 2007 à l'initiative d'une entreprise coopérative du bâtiment de Pantin (Seine Saint Denis).

Elle a pour objet :

- de soutenir des organismes qui apportent des soins spécifiques ou qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées ;
- de mener en son nom propre des actions à destination des personnes touchées jeunes par la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées, visant à offrir un soutien et des moments de répit aux malades et à leurs aidants.

C'est une fondation de flux qui bénéficie, pour le financement de ses actions, d'un engagement de versements annuels de la part de l'entreprise fondatrice et de dons qui lui sont spécifiquement affectés.

1.3.5 La « Fondation Louise Roulin » a été créée le 11 octobre 2010 avec une dotation consommable sur 10 ans. Elle vient poursuivre l'œuvre de l'association de bienfaisance « Clair Regard », elle-même créée dans les années cinquante par des femmes catholiques engagées dans des actions sociales en France et à l'étranger.

Elle a pour objet de soutenir l'entraide des personnes isolées de plus de cinquante ans et l'aide en leur faveur, que ce soit par des aides directes ou en subventionnant des actions conduites par des tiers qui concourent à cet objectif, en France ou à l'étranger.

1.3.6 Le « Fonds Andrée Morillon » a été créé le 17 décembre 2014 à l'initiative d'un fondateur particulier.

Ce fonds a pour mission de soutenir des actions visant à apporter un soutien à des personnes âgées n'ayant que de faibles ressources ou/et en situation d'isolement, prioritairement aux familles des personnes victimes d'un accident médical par refus d'assistance, ainsi qu'à des personnes malades ou en fin de vie, et/ou des personnes hospitalisées.

Cette fondation de flux tire ses ressources d'apports du fondateur.

- 1.3.7 La « Fondation JALMALV Paris Ile-de-France » a été créée le 8 avril 2015 par l'association « JALMALV Paris Ile-de-France » (Jusqu'A La Mort Accompagner La Vie).
Elle a pour objet de venir en aide aux personnes qui sont touchées par la souffrance, la maladie et le deuil.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés.
- 1.3.8 La « Fondation Abuela » a été créée le 12 mai 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.
Son objet est de financer des actions qui permettent et favorisent la réciprocité des liens entre les personnes âgées isolées et leur environnement.
Cette fondation tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de sa dotation consommable.
- 1.3.9 La « Fondation Emile Lamy » a été créée le 14 juin 2017 par l'association « les petits frères des Pauvres » grâce à un legs dédié.
Cette fondation testamentaire dispose d'une dotation pérenne de 15 880 351 € dont les revenus doivent servir à aider les personnes âgées isolées accompagnées par l'association « les petits frères des Pauvres » en région parisienne.
- 1.3.10 La « Fondation LiLa Lanier » a été créée le 12 juillet 2017 à l'initiative d'un fondateur particulier.
Elle a pour objet d'apporter du soutien aux publics vieillissants en difficulté du fait d'un handicap ou d'une situation de précarité.
Cette fondation de flux tire ses ressources de dons qui lui sont spécifiquement affectés et de versements de son fondateur.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 Modalités d'établissement des comptes annuels

. Les comptes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 sont établis par référence aux règlements :

- ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 ;
- CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le CRC n° 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotations.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources collectées par référence au règlement CRC n° 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations

. Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe, incluant un Compte d'Emploi annuel des Ressources.

. Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

. La Fondation n'est pas assujettie aux obligations de publication de certains documents, notamment prévisionnels, établies par la loi du 1er mars 1984 et codifié à l'article L 612-2 du code de commerce, relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

2.2 Immobilisations incorporelles (note 3 p. 16)

. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition s'il est d'au moins 3 000 € (sinon, charge de l'exercice).

. Elles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- logiciels spécifiques : 5 ans ;
- droits réservataires sur des lits ou logements acquis par la Fondation Bersabée à destination des personnes accompagnées par « les petits frères des Pauvres » : 30 ans ou 40 ans (selon durée précisée dans la convention).

2.3 Immobilisations corporelles (note 3 p. 16)

. Conformément aux règlements CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- plus les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Seules les entrées avec un coût d'acquisition d'au moins 3 000 € sont immobilisées. Sinon, elles sont constatées en charges de l'exercice.

Actifs immobiliers

La politique d'amortissement des actifs immobiliers a été définie en prenant en compte d'une part la valeur résiduelle des immeubles détenus par la Fondation et, d'autre part, la durée d'utilité de ces actifs. Sur la base de ces éléments, les principes et durées d'amortissement suivants ont été arrêtés :

- terrains : non amortissables
- constructions : elles se décomposent comme suit :
 - ✓ frais sur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition de biens immobiliers) : 5 ans ;

- ✓ structure des logements individuels : non amortissable (aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être à constater globalement, compte tenu de l'objectif de détention à long terme) ;
- ✓ structure des résidences sociales :
 - partie correspondant au terrain ou l'emprise foncière : non amortissable,
 - partie correspondant aux « murs » acquis complétés des travaux de démolition éventuels et des travaux de gros-œuvre ultérieurs (à défaut d'estimation spécifique et précise, estimée à 50% de l'ensemble de la structure) : 50 ans ;
- ✓ ascenseur : 20 ans
- ✓ chauffage collectif : 10 ans
- ✓ toiture / étanchéité : 20 ans
- ✓ ravalement / menuiseries extérieures : 20 ans
- ✓ autres travaux dans les parties communes : 10 ou 20 ans
- ✓ rénovation individuelle (réfection intérieure de logements individuels ou locaux) : 10 ans

Ces amortissements suivent le mode linéaire.

. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations non décomposées sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées des biens, à savoir :

- installations techniques, matériel et outillage :
 - ✓ agencements et mobilier de bureau : 10 ans
 - ✓ agencements du parc du domaine entretenu par la Fondation Othenin-Girard : 5 ou 10 ans.
- autres immobilisations corporelles (reboisement forêt) : 10 ans

. Provisions

Les amortissements peuvent être complétés d'une provision pour dépréciation si la valeur probable de réalisation d'un bien se révélait être inférieure à sa valeur nette comptable, ou si la valeur vénale globale du parc immobilier devenait inférieure à sa valeur nette comptable.

2.4 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement (notes 3.3 et 4 p. 18 et 19)

2.4.1 Classement

Les investissements à long terme dans des titres de sociétés sont présentés dans les immobilisations financières sur la ligne « Participations » ou « Créances rattachées à des participations ».

Les valeurs mobilières de placements regroupent les placements en contrats de capitalisation, comptes à terme, TSR (titres subordonnés remboursables), obligations, actions, ETF (fonds d'investissement cotés en bourse répliquant un indice), Sicav, FCP et parts de sociétés dans lesquelles la Fondation est minoritaire.

Enfin, les comptes rémunérés sont classés en « Disponibilités ».

Les valeurs mobilières de placements et les disponibilités sont présentées en actif circulant.

2.4.2 Valorisation au bilan

Les immobilisations financières, les valeurs mobilières de placement et autres placements sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition à laquelle on ajoute les éventuels intérêts courus à la date de clôture. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il advient que leur valeur probable de négociation à la date d'arrêté des comptes devient inférieure à leur prix d'acquisition (quel que soit l'horizon d'intention de détention de ces titres).

2.4.3 Cessions

Les produits nets sur cessions sont constatés en produits ou charges financiers au compte de résultat, suivant la méthode FIFO.

2.5 **Fonds propres** (note 6 p. 20)

La Fondation des petits frères des Pauvres a été créée en 1977 avec le statut de fondation de patrimoine et à ce titre a bénéficié de dotations initiale et complémentaires dont les revenus lui permettent de réaliser ses missions sociales. De nouveaux statuts approuvés par l'arrêté du 13 octobre 2003 ont ensuite autorisé la Fondation à recevoir :

- des fonds en vue de l'octroi d'aides au-delà des seules aides au logement initiales,
- des affectations irrévocables de biens, droits ou ressources en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, sans que soient créées à cet effet des personnes morales nouvelles. Ces affectations peuvent être dénommées « fondation » ou « fondations sous égide ». Depuis l'année 2004, la Fondation des petits frères des Pauvres présente donc distinctement les dotations de la Fondation abritante des petits frères des Pauvres et les dotations des Fondations sous égide.

Présentés en note 6 (p. 20), les fonds propres comprennent :

- . Les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables comprenant
 - les dotations pérennes initiales,
 - les dotations pérennes complémentaires lesquelles peuvent :

- ⇒ être représentatives d'actifs aliénables apportés par les fondateurs (en particulier l'association « les petits frères des Pauvres ») ; en cas de cession de ces actifs, la Fondation aura une obligation de réemploi,
- ⇒ résulter d'affectations d'excédents de ressources au financement d'actifs immobiliers ou financiers, décidées par le conseil d'administration de la Fondation.

. Les dotations consommables apportées par les fondateurs de fondations abritées à dotation consommable.

. Les apports sans droit de reprise qui correspondent à la valeur d'entrée des immobilisations reçues à titre gratuit conservées en nature depuis 2003 ; il s'agit essentiellement d'actifs immobiliers.

. Les réserves :

- de la Fondation abritante : permettent le financement des futures actions de la Fondation,
- des fondations abritées se limitent à des réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers de la Fondation Bersabée.

Chacun de ces éléments est retenu pour la valeur figurant dans l'acte juridique correspondant. La Fondation n'a procédé à aucune réévaluation de la valeur de ses actifs ni à une réévaluation de ses dotations correspondantes.

Ces dotations ou autres fonds propres sont investis soit en logements sociaux ou en autres immobilisations à caractère social (permettant la satisfaction directe des buts sociaux de la Fondation ou de ses fondations abritées), soit en placements financiers ou biens immobiliers de rapport (dont les revenus permettent de financer ses frais de fonctionnement ou actions sociales).

. Le report à nouveau représente le solde net cumulé des excédents ou déficits des comptes de résultat des exercices antérieurs de la Fondation abritante ; celui de chaque fondation abritée étant présenté en « fonds dédiés aux fondations abritées ».

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres de la Fondation des petits frères des Pauvres » reprend exclusivement le résultat de la Fondation abritante, après inscription de la variation des « engagements restant à réaliser sur ressources affectées » en charge ou en produit, et avant décision d'affectation par le conseil d'administration.

. Le résultat de l'exercice figurant sous la rubrique « Fonds propres des Fondations abritées » reprend les résultats des fondations abritées qui doivent être affectés en fonds propres. Les résultats de l'année des fondations abritées reportés à nouveau sont présentés en « fonds dédiés » avec le cumul des excédents antérieurs.

. Les subventions d'investissement sont conditionnées à la réalisation d'une immobilisation (travaux de rénovation par exemple). Elles sont inscrites au passif du bilan, puis progressivement reprises en compte de résultat au même rythme que

l'amortissement des immobilisations qu'elles financent, ces dernières n'étant pas obligatoirement renouvelées par la Fondation.

. Le poste « Droits des propriétaires (commodat) » enregistre la valeur des logements mis à disposition gratuite de la Fondation comme composante de son fonds social de logement (F.S.L.) en vertu d'accords contractuels spécifiques.

2.6 Fonds dédiés (note 8 p. 22)

Dans le cadre de ses appels à la générosité du public, la Fondation abritante ou ses fondations abritées peuvent être amenées à solliciter leurs donateurs pour la réalisation de projets définis préalablement à l'appel de fonds. Un fonds dédié peut également répondre à la demande spécifique d'un donateur ou d'un testateur. Dans ces cas précis, la fondation opère un suivi de l'emploi annuel de ces ressources dans le but de pouvoir rendre compte du respect des engagements pris à l'égard des donateurs.

A la clôture des comptes de chaque exercice, les ressources non encore employées font l'objet d'une inscription spécifique au passif en compte de « fonds dédiés sur ressources affectées » avec pour contrepartie une inscription en charges ou en produits sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » ou « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par ailleurs, en application du règlement 2009-01, la partie des ressources affectées par les donateurs ou testateurs à une fondation abritée suit les mêmes règles de présentation et de gestion en fonds dédiés que ceux collectés dans le cadre d'opérations spécifiques de collecte de fonds auprès du public. Cette disposition a un impact important dans les comptes de la Fondation puisque ces fonds dédiés aux fondations abritées représentent 11 192 447 € au 31 décembre 2017.

2.7 Dons

Les dons constatés sur l'exercice sont ceux effectivement encaissés sur la période.

2.8 Legs et donations

. Les legs et donations en instance de réalisation sont enregistrés en hors bilan, pour la valeur estimée nette des charges pouvant grever ces biens, à la date de l'acceptation par le bureau de la Fondation.

. Les produits ne sont comptabilisés qu'à la fin de la réalisation de chaque dossier de succession ou donation. Ils sont alors enregistrés dans la rubrique « Produits de réalisation de legs et donations » du compte de résultat. Pour la Fondation abritée Bersabée, ils ont jusqu'à ce jour été utilisés pour financer de nouveaux investissements en logements sociaux.

. Les biens reçus dans le cadre de legs ou d'apports à titre gratuit et qui sont conservés en nature par la Fondation dans le cadre de son objet (principalement appartements

ou immeubles affectés au Fonds Social de Logement de la Fondation abritée Bersabée) donnent lieu à enregistrement directement à l'actif du bilan par la contrepartie du compte de passif « apports sans droit de reprise », sans constat de produit en compte de résultat.

. En cours de réalisation, les dépenses et recettes sont comptabilisées dans des comptes d'attente. A la fin de l'exercice, si le solde de ces comptes est débiteur, il est intégré aux Charges constatées d'avance, et s'il est créditeur, aux Produits constatés d'avance au bilan. Lors de la réalisation effective du dossier de succession ou donation, ces comptes sont soldés par le compte de produit.

2.9 Impôts

En tant que fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation des petits frères des Pauvres n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés, ni à impôt spécifique sur ses revenus ou plus-values de cessions foncières ou financières. Sauf exception, la Fondation est en revanche redevable des taxes foncières sur ses actifs immobiliers en fonds social de logement comme en fonds commun de placement.

Note 3 – Actif immobilisé

3.1 Evolution des valeurs (en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	31.12.2016	Réaffectations	Entrées	Sorties	31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	178,8	-	8,1	31,6	155,3
- Autres : droits réservataires sur lits	626,0	-	-	-	626,0
Sous-total	804,8	-	8,1	31,6	781,3
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Immobilier social	1 181,7	-	-	-	1 181,7
Immobilier de rapport	320,6	-	-	-	320,6
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	49 214,5	-	2 942,2	497,1	51 659,6
Fonds Social de Logement résidences sociales	20 601,1	-	257,6	44,5	20 814,2
Immobilier à Usage Social	3 823,0	3 144,7	202,7	-	7 170,4
Immobilier de rapport	13 764,1	- 3 144,7	1 528,0	18,7	12 128,7
- Installations, matériel et outillage	191,2	-	-	-	191,2
- Autres immobilisations corporelles	27,0	-	-	-	27,0
Sous-total	89 123,2	- 0,0	4 930,5	560,3	93 493,4
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	10 200,3	-	-	-	10 200,3
- Créances rattachées à des participations	2 580,0	-	-	2 550,0	30,0
- Autres immobilisations financières	57,5	-	2,3	0,3	59,5
Sous-total	12 837,8	-	2,3	2 550,3	10 289,8
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	240,7	-	153,2	48,9	345,0
Fonds Social de Logement résidences sociales	4,3	-	106,8	-	111,1
Immobilier à Usage Social	380,0	-	60,8	-	440,8
Immobilier de rapport	21,4	-	5,4	21,4	5,4
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	646,4	-	326,2	70,3	902,3
Total	103 412,2	- 0,0	5 267,1	3 212,5	105 466,8

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31.12.2016	Réaffectations	Entrées	Sorties	31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	160,8	-	15,9	31,6	145,1
- Autres : droits réservataires sur lits	92,7	-	25,0	-	117,7
Sous-total	253,5	-	40,9	31,6	262,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Immobilier social	24,7	-	-	-	24,7
Immobilier de rapport	-	-	-	-	-
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	6 920,8	-	849,5	182,1	7 588,2
Fonds Social de Logement résidences sociales	5 171,8	-	609,6	30,3	5 751,1
Immobilier à Usage Social	948,7	351,4	110,9	-	1 411,0
Immobilier de rapport	3 725,5	- 351,4	188,5	13,5	3 549,1
- Installations, matériel et outillage	128,6	-	14,7	-	143,3
- Autres immobilisations corporelles	10,7	-	2,7	-	13,4
Sous-total	16 930,8	- 0,0	1 775,9	225,9	18 480,8
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations		-			
- Créances rattachées à des participations		-			
- Autres immobilisations financières		-			
Sous-total	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	-	-	-	-	-
Fonds Social de Logement résidences sociales	-	-	-	-	-
Immobilier à Usage Social	380,0	-	58,6	-	438,6
Immobilier de rapport	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total	380,0	-	58,6	-	438,6
Total	17 564,3	- 0,0	1 875,4	257,5	19 182,2

VALEURS NETTES	31.12.2016	Réaffectations	Entrées *	Sorties	31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Logiciels	18,0	-	- 7,8	-	10,2
- Autres : droits réservataires sur lits	533,3	-	- 25,0	-	508,3
Sous-total	551,3	-	- 32,8	-	518,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains					
Immobilier social	1 157,0	-	-	-	1 157,0
Immobilier de rapport	320,6	-	-	-	320,6
- Constructions					
Fonds Social de Logement diffus	42 293,8	-	2 092,7	315,0	44 071,5
Fonds Social de Logement résidences sociales	15 429,3	-	- 352,0	14,3	15 063,0
Immobilier à Usage Social	2 874,3	2 793,3	91,8	-	5 759,4
Immobilier de rapport	10 038,6	- 2 793,3	1 339,5	5,2	8 579,6
- Installations, matériel et outillage	62,6	-	- 14,7	-	47,9
- Autres immobilisations corporelles	16,3	-	- 2,7	-	13,6
Sous-total	72 192,5	- 0,0	3 154,6	334,5	75 012,6
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Participations	10 200,3	-	-	-	10 200,3
- Créances rattachées à des participations	2 580,0	-	-	2 550,0	30,0
- Autres immobilisations financières	57,5	-	2,3	0,3	59,5
Sous-total	12 837,8	-	2,3	2 550,3	10 289,8
IMMOBILISATIONS EN COURS					
- Constructions en cours					
Fonds Social de Logement diffus	240,7	-	153,2	48,9	345,0
Fonds Social de Logement résidences sociales	4,3	-	106,8	-	111,1
Immobilier à Usage Social	-	-	2,2	-	2,2
Immobilier de rapport	21,4	-	5,4	21,4	5,4
- Autres immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	266,4	-	267,6	70,3	463,7
Total	85 848,0	- 0,0	3 391,7	2 955,1	86 284,6

* Les entrées en valeurs nettes correspondent aux investissements déduits des dotations aux amortissements et provisions de l'exercice.

3.2 Détail des « constructions »

La ligne « Constructions » figurant à l'actif du bilan correspond à des biens immobiliers qui se répartissent en trois catégories :

- Le Fonds social de Logement (F.S.L.) correspondant à l'objet même de la Fondation abritée Bersabée : loger des personnes âgées ou en situation de précarité de plus de 50 ans à des conditions financières compatibles avec leurs ressources (Cf. note 1.3.1 p. 8). Au 31 décembre 2017, le F.S.L. comportait 652 logements répartis de la façon suivante :
 - 475 logements indépendants, et,
 - 177 logements regroupés dans diverses résidences sociales,

Les biens immobiliers du F.S.L. comprennent également le domaine de Mont Evray de la Fondation abritée Philippe Othenin-Girard (Cf. note 1.3.2 p. 8).

- L'Immobilier à Usage Social (I.U.S.) de la Fondation abritée Bersabée : il s'agit de 9 locaux ou immeubles abritant les activités sociales d'associations telles que « les petits frères des Pauvres », « la porte ouverte », « Neptune »...
- L'immobilier de rapport destiné à produire des revenus assurant la couverture des charges de fonctionnement de la Fondation ; au 31 décembre 2017, il se compose de :
 - 3 immeubles d'habitation ;
 - 20 appartements en copropriété et 2 locaux commerciaux ;
 - deux niveaux de sous-sol comportant une trentaine de parkings dans l'immeuble de la Résidence Gautier-Wendelen à Paris 19^e ;
 - une maison et des terres en Seine-Maritime (30 hectares d'herbages ou labours et 122 hectares de bois et forêts) reçues en donation en 2002 ;
 - 52 boxes reçus en donation en 2017.

3.3 Immobilisations financières

D'un montant de 10 289 790 € au 31/12/2017, elle sont constituées de :

- participations :
 - dans la SCI Cité Armand Marquiset : 10 200 000 € (prime d'émission incluse). Il s'agit d'une société civile immobilière au capital de dix millions d'euros créée mi 2016 entre la Fondation (51 %) et l'Association les petits frères des Pauvres (49 %) afin d'acquérir un immeuble 19, Cité Voltaire à Paris. Cet immeuble a pour vocation de devenir le siège national de l'ensemble petits frères des Pauvres mais aussi de devenir un lieu d'accueil et d'animation national destiné à accueillir des personnes accompagnées, les différents acteurs du réseau ainsi que les partenaires. La livraison de l'immeuble est prévue courant 2018 après réalisation d'un programme de travaux d'aménagement et de mise aux normes financé notamment par

emprunt bancaire dont la Fondation est caution solidaire avec l'Association à hauteur de 6,5 millions d'euros chacune.

○ diverses : 278 €

- créances rattachées à des participations de 30 000 € : apport en compte courant à l'association du Champ Marie.
- autres immobilisations financières correspondant aux fonds de roulement versés aux syndicats de copropriété (avances permanentes de trésorerie, récupérées lors de la vente des lots de copropriété concernés) : 59 512 €.

Note 4 – Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Evolution des valeurs brutes (intérêts courus inclus) et valorisation au 31 décembre 2017 (en milliers d'euros) :

	Valeurs brutes				Valorisation au 31.12.17
	31.12.16	Entrées 2017	Sorties 2017	31.12.17	
Valeurs mobilières de placement					
- Contrats de capitalisation	1 772,5	35,4		1 807,9	1 807,9
- Comptes à terme	2 512,1		-2 512,1	0,0	0,0
- Obligations / TSR	1 019,6	3 000,0	-16,8	4 002,8	4 107,2
- Actions / ETF	3 086,7	5 994,2	-987,0	8 093,9	8 903,6
- SICAV et FCP monétaires	54,7		-54,7	0,0	0,0
- Parts de Sociétés	0,3			0,3	0,3
Sous-total	8 445,9	9 029,6	-3 570,6	13 904,9	14 819,0
Disponibilités					
- Comptes sur livret	23 738,5	23 791,1	-3 133,4	44 396,2	44 396,2
- Comptes courants	761,5	216,2	-547,6	430,1	430,1
Sous-total	24 500,0	24 007,3	-3 681,0	44 826,3	44 826,3
Total	32 945,9	33 036,9	-7 251,6	58 731,2	59 645,3

Note 5 - Créances et dettes

5.1 Etat des « Autres créances » nettes

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2017	Totaux 31/12/2016
Locataires	403 043 €		403 043 €	232 917 €
Gérants immobiliers	197 816 €	13 999 €	211 815 €	205 883 €
Débiteurs divers	60 848 €		60 848 €	275 264 €
Etat	53 266 €		53 266 €	3 814 €
Total	714 973 €	13 999 €	728 972 €	717 878 €

5.2 Charges constatées d'avance

	31/12/2017	31/12/2016
Provisions pour charges de copropriété 1er trimestre 2018 :	141 230 €	134 913 €
Primes d'assurance au titre de l'exercice 2018 :	66 676 €	63 965 €
Primes d'assurance dommages ouvrage (reprises sur 10 ans) :	23 526 €	34 778 €
Dépenses sur actif successoral nettes des recettes	57 357 €	41 015 €
Divers	11 234 €	6 740 €
Total	300 023 €	281 411 €

5.3 Etat des « Autres dettes »

	≤ 1 an	> 1 an	Totaux 31/12/2017	Totaux 31/12/2016
Fournisseurs	514 188 €		514 188 €	341 318 €
Liées au personnel	258 714 €		258 714 €	250 327 €
Créditeurs divers	366 271 €		366 271 €	397 060 €
Etat	35 199 €		35 199 €	17 813 €
Total	1 174 372 €	- €	1 174 372 €	1 006 518 €

Note 6 - Fonds propres

Tableaux de variation (en euros) :

FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES (hors fondations abritées)

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017	Explication variation
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	20 200 000			20 200 000	
Apports sans droit de reprise	1 776 000	703 000	1 500 000	979 000	En augmentation : 2 donations immobilières reçues (645 000 €) et une réaffectation interne (58 000 €) En Diminution : une réaffectation interne
<i>Réserve affectée aux projets de la fondation</i>	3 111 125	4 704 131		7 815 256	Affectation du résultat 2016
<i>Réserve affectée à la Résidence Chine</i>	796 879		70 574	726 305	Affectation du résultat 2016
<i>Réserve affectée à la Résidence Gautier Wendelen</i>	473 532		44 168	429 364	Affectation du résultat 2016
<i>Réserve affectée à la Résidence Labadié</i>	477 169		39 795	437 374	Affectation du résultat 2016
<i>Réserve sur dons non affectés</i>	7 487 833		474 929	7 012 904	Affectation du résultat 2016
Réserves totales	12 346 538	4 704 131	629 466	16 421 203	Affectation du résultat 2016
Subventions d'investissement	-	5 094	1 216	3 878	En augmentation : réaffectation interne En diminution : quote-part rapportée au compte de résultat
Report à nouveau	1 690 788	788 681		2 479 469	Affectation du résultat 2016
Résultat de l'exercice	4 863 346	6 159 184	4 863 346	6 159 184	En augmentation : constatation du résultat bénéficiaire 2017 En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2016
TOTAL FONDS PROPRES DE LA FONDATION ABRITANTE	40 876 672	12 360 090	6 994 028	46 242 734	

FONDATIIONS ABRITEES

	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017	Explication variation
<i>Dotations initiales</i>	2 899 548	15 880 351	-	18 779 899	Création d'une fondation abritée à dotation pérenne
<i>Dotations complémentaires</i>	31 870 208	-	-	31 870 208	
Dotation pérenne représentative d'actifs aliénables	34 769 756	15 880 351	-	50 650 107	
Dotation consommable	508 957	276 000	170 200	614 757	Création d'une fondation abritée et consommation sur 2017 sur 2 fondations
Apports sans droit de reprise	11 108 516	4 050 000	178 000	14 980 516	Fondation Bersabée : En augmentation : 1 immeuble reçu en legs pour le fonds social (2 550 000 €) et une réaffectation interne (1 500 000 €) En diminution : affectation du résultat 2016 (120 000 €) et une réaffectation interne (58 000 €)
Réserves déjà utilisées au financement d'actifs immobiliers	15 581 908	849 991	-	16 431 899	Fondation Bersabée : affectation du résultat 2016
Résultat de l'exercice	729 991	- 1 267 202	729 991	- 1 267 202	Fondation Bersabée : En augmentation : constatation du résultat 2017 à affecter en fonds propres En Diminution : affectation du résultat bénéficiaire 2016
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 046 366	-	228 423	2 817 943	Quote-part rapportée au compte de résultat (223 339 €) et réaffectation interne (5 094 €)
Droits des propriétaires (Commodat)	50 000			50 000	
TOTAL FONDS PROPRES DES FONDATIONS ABRITEES	65 795 494	19 789 140	1 306 614	84 278 020	

Sur ces 84 278 020 € de fonds propres des fondations abritées au 31 décembre 2017, 66 043 156 € concernent la Fondation abritée Bersabée.

Note 7 - Provisions

	31/12/2016	Dotations 2017	Reprises 2017	31/12/2017
Provisions déduites de l'actif				
Sur constructions	424 000 €			424 000 €
Sur constructions en cours	379 965 €	58 615 €		438 580 €
Sur créances clients	40 728 €	25 701 €	14 407 €	52 022 €
Sur valeurs mobilières de placement	4 834 €	3 277 €	3 454 €	4 657 €
Sous-total	849 527 €	87 593 €	17 861 €	919 259 €
Provisions passives				
Pour risques	281 669 €	11 384 €		293 053 €
Pour charges	10 381 €		10 381 €	- €
Sous-total	292 050 €	11 384 €	10 381 €	293 053 €
Total	1 141 577 €	98 977 €	28 242 €	1 212 312 €

Note 8 – Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :

	Fonds dédiés au 31/12/2016	Utilisation en cours d'exercice 2017	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2017	Fonds dédiés au 31/12/2017
Dons affectés à l'animation en maisons de retraite sur Toulouse	41 026 €	- 41 026 €		- €
Dons affectés à une future fondation abritée à créer	276 000 €	- 276 000 €		- €
Dons affectés à rénovation maison vacances pfp	40 000 €	- 40 000 €		- €
Don affecté à achat logement social à Lyon	101 513 €			101 513 €
Don affecté aux petits frères des Pauvres de Roubaix	3 000 €	- 3 000 €		- €
Dons affectés à des actions "fin de vie"	- €		16 017 €	16 017 €
Dons affectés à la rénovation du château de Mont Evray	- €		22 000 €	22 000 €
Legs affecté à mission sociale sur Lyon	14 671 €		39 €	14 710 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Clamart	534 098 €		242 190 €	776 288 €
Legs affecté à travaux dans immeuble de log. social Paris	- €		254 238 €	254 238 €
Legs en cours de réalisation affecté à 3 fondations abritées	- €		382 442 €	382 442 €
Fonds dédiés issus de l'appel à la générosité publique	1 010 308 €	- 360 026 €	916 926 €	1 567 208 €
	- €			- €
Autres fonds privés	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés sur dons, donations et legs affectés :	1 010 308 €	- 360 026 €	916 926 €	1 567 208 €

Tableau de suivi des fonds dédiés aux fondations abritées :

	Fonds dédiés au 31/12/2016	Utilisation en cours d'exercice 2017	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2017	Fonds dédiés au 31/12/2017
Fondation Bersabée	8 605 057 €		1 494 837 €	10 099 894 €
Fondation Othenin-Girard	256 009 €	- 18 086 €		237 923 €
Fondation Landrieu	21 674 €		46 542 €	68 216 €
Fondation UTB	166 206 €	- 48 924 €		117 282 €
Fondation Louise Roulin	35 610 €	- 13 190 €		22 420 €
Fonds Andrée Morillon	162 865 €	- 2 490 €		160 375 €
Fondation JALMALV Paris IDF	199 692 €		62 185 €	261 877 €
Fondation Emile Lamy	- €		11 041 €	11 041 €
Fondation Abuela	- €		86 328 €	86 328 €
Fondation LiLa Lanier	- €		127 091 €	127 091 €
Fonds dédiés aux fondations abritées :	9 447 113 €	- 82 691 €	1 828 025 €	11 192 447 €

Note 9 - Emprunts et autres dettes financières

Les emprunts et autres dettes financières d'un montant de 1 098 201 € au 31 décembre 2017 sont constitués des emprunts souscrits par la Fondation Bersabée en vue du financement de travaux dans des résidences sociales, d'une rente viagère capitalisée correspondant à la délivrance d'un legs particulier et de divers soldes bancaires créditeurs.

En voici le détail :

	Date d'emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû au 31/12/16	Capital remboursé en 2017	Capital restant dû au 31/12/17
6. APEC/ASTRIA	03/07/1997	228 674 €	13 711 €	13 711 €	0 €
8. Caisse d'Epargne	05/02/2011	827 000 €	483 565 €	483 565 €	0 €
9. Caisse des Dépôts	18/02/2013	767 360 €	662 944 €	37 309 €	625 635 €
		1 823 034 €	1 160 219 €	534 585 €	625 635 €
Intérêts courus sur emprunts :					2 885 €
TOTAL EMPRUNTS :					628 519 €
RENTE VIAGERE CAPITALISEE (Legs particulier) :					456 706 €
SOLDES CREDITEURS DE BANQUE ET FRAIS BANCAIRES A PAYER :					12 976 €
					1 098 201 €

Ventilation par échéance :

< 1 an	< 5 ans	> 5 ans	Total
78 114 €	249 014 €	771 073 €	1 098 201 €

Note 10 - Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » du Compte de Résultat se compose des charges suivantes :

	2017	2016
Fournitures entretien et petit équipement	3 325 €	677 €
Équipement informatique	5 527 €	1 647 €
Fournitures de bureau & autres	6 022 €	7 049 €
Sous-total Autres achats	14 874 €	9 373 €
Location immobilière	53 270 €	66 241 €
Location mobilière	2 993 €	2 996 €
Maintenance et sous-traitance logiciels - entretien siège	28 637 €	24 395 €
Hébergement informatique	15 502 €	15 249 €
Entretien et assurance domaine Mont Evray	31 102 €	27 671 €
Organisation séjours et balades culturelles Alzheimer	43 524 €	56 360 €
Documentation & frais de colloque ou conférences	4 738 €	5 193 €
Sous-total Autres services extérieurs	179 766 €	198 104 €
Personnel intérimaire	27 359 €	- €
Prestations extérieures pour les missions sociales	112 429 €	1 691 €
Honoraires et frais juridiques *	105 133 €	79 151 €
Frais de Recherche de fonds	720 889 €	680 610 €
Frais de Communication	33 038 €	26 723 €
Déplacements et réceptions	53 747 €	66 827 €
Services bancaires, frais sur titres et frais sur emprunts	16 115 €	5 037 €
Cotisations	11 371 €	10 894 €
Charges 19 cité Voltaire - Paris	26 513 €	8 370 €
Divers	5 959 €	7 657 €
Sous-total Autres charges externes de gestion courante	1 112 553 €	886 959 €
Total Autres achats et charges externes	1 307 193 €	1 094 436 €

* La ligne « Honoraires et frais juridiques » inclut les honoraires du cabinet Deloitte, commissaires aux comptes, pour un montant de 25 736 € TTC (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 qui transpose la directive 2006/43/CE).

Note 11 - Charges de personnel

L'effectif de la Fondation est de 16 salariés au 31 décembre 2017 et le nombre d'ETP (équivalents temps plein) est de 15,3 sur l'année 2017. Ces chiffres sont identiques à l'exercice précédent.

Note 12 - Contributions volontaires en nature

La capacité de la Fondation à réaliser ses missions repose non seulement sur les moyens financiers qui lui ont été alloués et sur son équipe salariée, mais aussi sur la contribution en nature apportée par ses bénévoles et leur implication dans des fonctions variées : gestion des travaux du parc immobilier, relations avec les copropriétés, gestion locative et relations avec les personnes hébergées, assistance administrative, recherche de fonds, conseil juridique, suivi des fondations abritées, rencontre avec les porteurs de projets, vie statutaire, participation au Comité des placements, ...

Les heures de bénévolat dont bénéficie ainsi la Fondation ont été estimées à 19 624 heures pour 85 bénévoles lors de l'exercice 2017, ce qui représente 12 équivalents temps plein.

La diversité des compétences mises en œuvre et des fonctions assumées ne rend pas possible une valorisation monétaire significative de cet apport du bénévolat.

Note 13 - Dotation aux amortissements

La charge de la période se répartit comme suit par nature d'actifs :

	2017	2016
Immobilisations incorporelles		
Droits réservataires sur chambres pour personnes âgées	25 033 €	25 033 €
Logiciels spécifiques	16 005 €	29 120 €
Sous-total	41 038 €	54 153 €
Immobilisations corporelles		
Immeubles du Fonds Social de Logement diffus	849 525 €	761 544 €
Immeubles - Résidences Sociales	609 718 €	617 536 €
Immobilier à Usage Social	110 911 €	82 386 €
Immobilier de rapport	191 067 €	227 343 €
Autres actifs corporels	14 618 €	17 295 €
Sous-total	1 775 839 €	1 706 104 €
Total	1 816 877 €	1 760 257 €

Note 14 - Produits et charges financiers

Les produits financiers et charges financières se détaillent comme suit :

	2017		
	Produits	Charges	Résultat
Valeurs mobilières de placement			
- Contrats de capitalisation	35 450 €		35 450 €
- Comptes à terme	47 351 €		47 351 €
- Obligations / TSR	30 000 €	77 €	29 924 €
- Actions / ETF	474 413 €	3 428 €	470 985 €
- SICAV et FCP monétaires	3 413 €		3 413 €
- Parts de Sociétés	703 €		703 €
Sous-total	591 330 €	3 505 €	587 825 €
Disponibilités			
- Comptes sur livret	168 345 €		168 345 €
- Comptes courants	227 €	101 €	126 €
Sous-total	168 573 €	101 €	168 471 €
Emprunts			
- Intérêts		9 256 €	- 9 256 €
Sous-total	- €	9 256 €	- 9 256 €
Total	759 902 €	12 862 €	747 040 €

Note 15 - Produits et charges exceptionnels

	2017	2016
Produits exceptionnels	850 523 €	492 703 €
Charges exceptionnelles	- 486 419 €	- 281 426 €
Résultat exceptionnel	364 104 €	211 277 €

Les produits exceptionnels 2017 sont essentiellement constitués :

- du prix de cession d'actifs immobiliers pour la Fondation Bersabée : 798 150 €,
- et de la refacturation de travaux immobilisés à l'association Champ Marie suite au départ de locataires : 28 484 €,

Les charges exceptionnelles 2017 se composent essentiellement :

- de la valeur nette comptable des actifs cédés par la Fondation Bersabée : 300 894 €,
- de frais liés au squat d'un immeuble de la Fondation avant sa réhabilitation sur 2015/2016 : 127 052 € ;
- de dotations exceptionnelles aux amortissements sur des travaux mis au rebut dans des logements et locaux : 33 503 €,

Note 16 - Résultat de l'exercice

Le solde du compte de résultat est excédentaire de 6 159 184 € sur 2017 contre 4 863 346 € sur 2016 pour la Fondation abritante.

Le résultat de l'exercice 2017 des fondations abritées de -1 267 202 € correspond au résultat de la Fondation Bersabée à affecter par le Conseil d'Administration en fonds propres.

Note 17 – Rémunération des dirigeants

Les dirigeants à savoir le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier exercent bénévolement leur mandat. Ils ne perçoivent donc pas de rémunération. Il en est de même pour les autres membres du conseil d'administration.

Note 18 - Engagements reçus et donnés

18.1 Engagements reçus

Legs et donations à réaliser :

	Fondation abritante	Fondation abritée Bersabée	Total
Legs acceptés	3 272 991 €	578 114 €	3 851 105 €
Donations immobilières acceptées		21 936 €	21 936 €
Legs non encore acceptés	245 000 €		245 000 €
Donations immobilières non encore acceptées			- €
Total	3 517 991 €	600 050 €	4 118 041 €

Donations temporaires d'usufruit en faveur de la Fondation des petits frères des Pauvres :

Date début	Date fin	Objet	Affectation	Revenus nets 2017
08/12/2015	07/12/2022	Dividendes sur actions	Fondation abritante	14 165 €
30/12/2011	29/12/2017	Dividendes sur actions	Fondation abritante	6 628 €
10/12/2012	10/02/2018	Dividendes sur actions	Fondation abritante	460 €
23/12/2015	31/01/2019	Dividendes sur actions	Fondation abritante	8 889 €
30/12/2015	29/12/2018	Dividendes sur actions	Fondation abritante	3 948 €
30/11/2012	30/11/2017	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	13 599 €
24/09/2015	23/09/2020			
06/12/2017	05/12/2027			
31/12/2013	30/01/2019	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	25 916 €
18/12/2014	17/12/2019	50 % des revenus locatifs sur 2 immeubles	Fondation Bersabée	193 049 €
23/12/2015	22/12/2018	Dividendes sur actions	Fondation Bersabée	3 527 €
01/01/2016	31/12/2018	Revenus locatifs sur un appartement	Fondation Bersabée	11 767 €
28/10/2014	27/10/2024	Dividendes sur actions	Autre Fondation abritée	94 600 €
Total				376 548 €

Autre engagement reçu

La Fondation s'est vu notifier une subvention d'investissement de 180 000 € à recevoir pour la création d'une pension de famille à Marseille. Au 31 décembre 2017, aucun acompte n'a été perçu et aucune comptabilisation n'a eu lieu concernant ces subventions. Elle sera enregistrée au bilan à la date de livraison du bâtiment.

18.2 – Engagements donnés

Conventions de financement

Conformément à plusieurs conventions de financement par la Fondation des petits frères des Pauvres, signées avant le 31/12/2017, il reste 125 500 € à verser sur 2018 et 2019 à sept associations.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01, les indemnités retraites acquises par les salariés présents à la date de clôture sont estimées à 44 426 €.

Cet engagement n'est pas constaté sous forme de provisions.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Duration de 12 ans : 1,45 %
- Taux de charges patronales : 64 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8^{ème} de mois de salaire par année d'ancienneté (plafonnée à 6 mois de salaire), selon l'accord du 22 septembre 2011 concernant les salariés de l'UES des petits frères des Pauvres
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités 2013-2015 fournies par l'INSEE
- Coefficients de stabilité du personnel progressifs selon l'âge.

Engagements d'entretien de sépultures

La Fondation est engagée au 31 décembre 2017 à assurer l'entretien de sépultures de plusieurs de ses donateurs ou testateurs, sans limitation de durée et pour un coût annuel estimé à 1 000 €.

Engagements concernant une caution ou un crédit-bail

La Fondation s'est portée caution solidaire à hauteur de 6,5 millions d'euros de la SCI Cité Armand Marquiset pour son emprunt bancaire.

Note 19 - Compte d'Emploi des Ressources (en euros)

EMPLOIS	Emplois de 2017 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		14 828 162 (A)
<u>1 - MISSIONS SOCIALES</u>			<u>1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</u>		
<u>1.1. Réalisées en France</u>			<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
- Actions réalisées directement :	4 787 097	1 106 354	- Dons manuels non affectés	5 605 955	5 605 955
- Versements à d'autres organismes agissant en France	762 296	652 626	- Dons manuels affectés	78 397	78 397
			- Dons manuels affectés aux fondations abritées	582 158	582 158
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>			- Legs et autres libéralités non affectés	279 600	279 600
- Actions réalisées directement :	58 830	32 500	- Legs et autres libéralités affectés	2 222 342	2 222 342
- Versements à d'autres organismes				8 768 452	8 768 452
<u>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</u>			<u>1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</u>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	920 926	920 926		-	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			<u>2 - AUTRES FONDS PRIVES</u>	172 701	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			<u>3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS</u>	224 545	
<u>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</u>	1 006 480	7 670	<u>4 - AUTRES PRODUITS</u>	5 910 881	
		2 720 076	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	15 076 579	
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	7 535 629		II - REPRISES DES PROVISIONS	28 242	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	98 977		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	166 717	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	2 744 950		IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		(1 099 418)
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	4 891 982		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	15 271 538		VI - TOTAL GENERAL	15 271 538	7 669 034 (B)
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 124 269			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 844 345	VI - Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public		3 844 345 (C)
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A)+(B)-(C)		18 652 851
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	16 316 heures		Bénévolat	19 624 heures	
Frais de recherche de fonds	418 heures		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	2 890 heures		Dons en nature		
TOTAL	19 624 heures		TOTAL	19 624 heures	

Annexe au Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources a été établi selon le Règlement n° 2008-12 du Comité de la réglementation comptable, l'arrêté du Conseil National de la Comptabilité du 3 avril 2008 et son Avis n° 2008-08.

Règles d'établissement du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

Afin de donner une information globale, comparable et transparente aux donateurs, les associations et fondations doivent établir un Compte d'Emploi annuel des Ressources globalisé permettant d'une part le rapprochement avec l'ensemble des produits et charges du compte de résultat et d'autre part, l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emploi et le suivi de l'emploi des ressources collectées auprès du public et non utilisées des campagnes antérieures.

EMPLOIS

Tableau de passage des Charges du Compte de Résultat aux Emplois du Compte d'Emploi des Ressources 2017 (en euros)

Charges	Emplois Compte de résultat	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement		CER	Dotations aux provisions	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Résultat de l'exercice	CER
				Frais de communication	Frais fonctionnement général	Total des emplois				Total général
Subventions accordées	821 126	821 126				821 126				821 126
Travaux, entretien ... immeubles	1 564 650	1 343 008			221 642	1 564 650				1 564 650
Autres achats et charges externes	1 307 193	276 707	733 804	34 320	262 361	1 307 193				1 307 193
Impôts et taxes	398 490	323 300			75 190	398 490				398 490
Charges de personnel	1 131 289	740 639	187 122		203 528	1 131 289				1 131 289
Dotations aux amortissements	1 816 877	1 616 916			199 961	1 816 877				1 816 877
Dotations aux provisions d'exploitation	95 700						95 700			95 700
Dotations aux provisions financières	3 277						3 277			3 277
Intérêts et charges assimilées	9 357	9 256			101	9 357				9 357
Charges nettes sur cessions de VMP	228				228	228				228
Charges except. sur opérations de gestion	152 022	149 678			2 344	152 022				152 022
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	300 894	300 894				300 894				300 894
Dotations aux amortissements exceptionnelles	33 503	26 699			6 804	33 503				33 503
Engagements à réaliser/ress. affectées	916 926							916 926		916 926
Engag. à réaliser/ress. aff. fond. abritées	1 828 024							1 828 024		1 828 024
TOTAUX	10 379 556	5 608 223	920 926	34 320	972 160	7 535 628	98 977	2 744 950	4 891 982	15 271 537

▪ Missions sociales – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Emplois de 2017 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	Emplois de 2016 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2016
1 - MISSIONS SOCIALES				
<u>1.1. Réalisées en France</u>				
- Actions réalisées directement :				
Logement social et Immobilier à usage social ⁽¹⁾	4 371 128 €	789 441 €	3 715 962 €	- €
Autres ⁽²⁾	415 970 €	316 913 €	311 799 €	13 257 €
	4 787 098 €	1 106 354 €	4 027 761 €	13 257 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	405 626 €	405 626 €	512 754 €	512 754 €
Par les fondations abritées	356 670 €	247 000 €	233 629 €	107 200 €
	762 296 €	652 626 €	746 383 €	619 954 €
<u>1.2. Réalisées à l'étranger</u>				
- Versements à d'autres organismes ⁽³⁾				
Par la fondation abritante	- €	- €	30 000 €	30 000 €
Par les fondations abritées	58 830 €	32 500 €	62 500 €	40 000 €
	58 830 €	32 500 €	92 500 €	70 000 €
Total	5 608 224 €	1 791 480 €	4 866 644 €	703 211 €

(1) Détail des actions réalisées directement par la Fondation en 2017, concernant le logement social et l'immobilier à usage social :

Travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles	1 343 008 €
Autres achats et charges externes	63 479 €
Impôts et taxes	323 266 €
Dotations aux amortissements	1 609 444 €
Charges financières - intérêts	9 256 €
Charges exceptionnelles	144 524 €
VNC actifs cédés	300 894 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements	26 699 €
Charges de personnel	543 797 €
Personnel intérimaire	6 761 €
Total	4 371 128 €

✓ Les ressources collectées auprès du public affectées à ces actions sont de 789 441 €. Elles concernent les travaux, entretien et autres charges de gestion des immeubles pour 238 883 € et les charges de personnel et personnel intérimaire pour 550 558 €.

(2) Les autres actions réalisées directement d'un montant total de 415 970 € comprennent :

- les coûts d'entretien et d'amortissement du domaine de Mont Evray à la charge de la Fondation abritée Philippe Othenin-Girard : 48 122 € ;
- les frais liés aux séjours de détente, balades culturelles et d'étude sur un projet d'habitat pour les personnes atteintes jeunes d'Alzheimer et leur accompagnant, financés par la Fondation abritée Utb : 57 770 € ;
- des prestations extérieures financées par la Fondation abritante (dont une enquête CSA sur la solitude et l'isolement auprès des personnes âgées de 60 ans et plus) : 112 429 € ;
- les charges de personnel affectées aux missions sociales (hors immobilier social) : 196 842 € ;
- d'autres charges : 807 €.

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées à ces actions sont de 316 913 €. Elles concernent les missions sociales de la Fondation Utb pour 6 835 €, les prestations extérieures de 112 429 € et les charges de personnel et autres charges de 197 649 €.*

(3) Les versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'étranger se constituent de subventions accordées à des opérateurs sociaux, conformément à leurs objets, ces derniers étant conformes à l'objet social de la Fondation.

▪ Frais de recherche de fonds :

Les frais d'appel à la générosité du public de 920 926 € sont financés à 100 % par les ressources collectées auprès du public. Ils incluent les frais directs de recherche de fonds (490 640 €), des frais du personnel (187 122 €) et une refacturation de frais de l'association « les petits frères des Pauvres » pour ses services rendus dans ce domaine (243 164 €).

▪ Les Frais de fonctionnement se composent de :

- charges sur les biens immobiliers de rapport : 495 289 € (dont 191 067 € de dotations aux amortissements) ;
- frais de fonctionnement de la Fondation : 511 191 € (dont 8 894 € de dotations aux amortissements).

✓ *Les ressources collectées auprès du public affectées aux frais de fonctionnement ne sont que de 7 670 €, et ne concernent que trois fondations abritées.*

▪ La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public de 1 124 269 € correspond au total des investissements en immobilier social financés par la Fondation Bersabée en 2017.

RESSOURCES

- Ressources collectées auprès du public – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2017	Ressources collectées sur 2016
1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
<u>1.1. Dons et legs collectés</u>		
▶ par la fondation abritante :		
- Dons manuels non affectés	5 605 955 €	5 368 829 €
- Dons manuels affectés sur la volonté des donateurs	78 397 €	200 213 €
- Legs et autres libéralités non affectés	279 600 €	128 325 €
- Legs et autres libéralités affectés par les testateurs ou donateurs	382 481 €	14 671 €
	6 346 433 €	5 712 038 €
▶ par la fondation abritée Bersabée :		
- Dons manuels affectés à la fondation abritée Bersabée	114 319 €	161 443 €
- Legs et autres libéralités affectés à la fondation abritée Bersabée	1 745 261 €	942 137 €
	1 859 580 €	1 103 580 €
▶ par les autres fondations abritées :		
- Dons manuels affectés à ces fondations abritées	467 839 €	266 010 €
- Legs et autres libéralités affectés à ces fondations	94 600 €	88 000 €
	562 439 €	354 010 €
Total	8 768 452 €	7 169 628 €

Les dons et donations des fondateurs personnes physiques à leur fondation abritée sont inclus dans les ressources collectées auprès du public.

- Autres fonds privés – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2017	Ressources collectées sur 2016
- Versements des fondateurs (personnes morales) aux fondations abritées	- €	54 000 €
- Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat d'une fondation abritée	170 200 €	116 000 €
- Dons par renoncement à remboursement de frais des bénévoles	2 501 €	5 331 €
Total	172 701 €	175 331 €

- Subventions & autres concours publics – détail et comparatif avec l'exercice précédent :

	Ressources collectées sur 2017	Ressources collectées sur 2016
- Quote-part de subventions d'investissement reprise au compte de résultat	224 545 €	230 363 €
Total	224 545 €	230 363 €

- Autres produits

Ils sont composés des postes du Compte de résultat suivants :

	Ressources collectées sur 2017	Ressources collectées sur 2016
- Revenus des immeubles	4 232 004 €	4 136 758 €
- Transferts de charges	- €	1 500 €
- Autres produits divers de gestion courante (hors subventions)	71 906 €	68 063 €
- Produits financiers : intérêts et produits assimilés	282 449 €	361 031 €
- Produits financiers : produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	474 000 €	326 099 €
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	52 373 €	37 703 €
- Produits bruts sur cessions d'actifs	798 150 €	455 000 €
Total	5 910 881 €	5 386 154 €

- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public :

(en euros)	Fonds dédiés à engager au début de l'exercice 2017	Utilisation en cours d'exercice 2017	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées 2017	Montant des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice 2017
Fondation abritante : dons affectés	461 539	- 84 026	38 017	415 530
Fondation abritante : legs affectés	14 671	-	382 481	397 152
Fondation Bersabée : legs affectés	534 098	-	496 428	1 030 526
Fondation Landrieu	21 674	-	46 542	68 216
Fondation Morillon	46 700	- 46 700	45 400	45 400
Fondation JALMALV	199 692		62 185	261 877
Fondation Abuela			32 000	32 000
Fondation Lanier		-	127 091	127 091
	1 278 374	- 130 726	1 230 144	2 377 792

1 099 418 €

SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE

Ce solde de 18 652 851 € est constitué de dons, donations et legs non affectés et portés en réserves qui seront utilisés pour financer des investissements immobiliers sociaux et des actions sociales menées par d'autres associations en lien avec les petits frères des Pauvres.

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE

Les heures de bénévolat dont a bénéficié la Fondation ont été estimées à 19 624 heures lors de l'exercice 2017, non valorisées financièrement dans le CER (Cf. note 12 page 24).

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2017

Fondation des petits frères des Pauvres

Fondation reconnue d'utilité publique

64, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce.

➤ **Conventions avec l'association « les petits frères des Pauvres »**

Personnes concernées : Messieurs Alain Villez, Philippe Le Bitoux et Philippe Chapal

- 1) L'association « les petits frères des Pauvres » a refacturé une partie de ses services de recherche de fonds à la fondation des petits frères des Pauvres pour un montant de 243 164 € au titre de l'exercice 2017.
- 2) La fondation abritée Bersabée loue les locaux suivants dont elle est propriétaire à l'association « les petits frères des Pauvres » qui les utilise dans le cadre de ses missions sociales :

Local	Loyer 2017
16 rue Rostan à Antibes	à titre gratuit
5 rue Pasteur – Paris 11	40 209 €
51 rue du Fbg de Roubaix – Lille	18 000 €
70 rue du Rocher – Paris 8	5 061 €

- 3) La fondation a conclu pour le compte de la fondation abritée Philippe Othenin Girard, avec l'association « les petits frères des Pauvres », un bail à construction permettant la construction d'un EHPAD qui a pris le nom de Centre de Rencontre des Générations (CRG) conformément à la volonté du fondateur. Le loyer 2017 versé par l'association a été de 1 317 €.
- 4) Dans le cadre de diverses conventions ayant des objets divers, la fondation des petits frères des Pauvres a alloué en 2017 à l'association « les petits frères des Pauvres » en vue de son soutien financier aux projets de l'association :
 - Un montant total d'aides de 95 726 € versées par la fondation abritante ;
 - Un montant total d'aides de 191 000 € versées par quatre fondations abritées.
- 5) L'association a facturé à la fondation abritée UTB un déjeuner à Chanoinesse pour des couples dont l'un des membres est atteint jeune par la maladie d'Alzheimer : 550 €.

➤ **Conventions avec l'association pfP – AGE, les petits frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements**

Personnes concernées : Monsieur Alain Villez

- 1) La fondation abritée Bersabée loue les résidences sociales suivantes dont elle est propriétaire à l'association pfP-AGE qui les gère :

Résidence	Loyer 2017
Gautier Wendelen	178 206 €
Anne-Marie Blaise	89 524 €
Vincent Compoint	28 229 €
Rue de la Chine	62 896 €
Jonquière (parties communes)	15 016 €
Labadié	69 124 €
Rivages	35 032 €
Total :	478 027 €

- 2) La fondation abritée Bersabée loue le CHRS « Le Radeau » et les logements passerelles suivants, dont elle est propriétaire, à l'association pfP-AGE :

Adresse	Loyer 2017
26 rue Lacroix - 75017 Paris	43 082 €
7-9 impasse Saint-Ouen - 75017 Paris	4 374 €
128 rue Legendre - 75017 Paris	1 821 €
Total :	49 277 €

- 3) Selon le contrat de mandat de gestion locative des établissements du 2 novembre 2015, la Fondation a refacturé l'association pfP-AGE pour 69 152 € de salaires, charges sociales et frais divers.
- 4) La fondation abritée Louise Roulin a versé deux subventions à l'association pfP – AGE pour un montant total de 11 970 € (atelier « paroles et musique à Gautier Wendelen et ateliers d'écritures à Vincent Compoint).

➤ **Conventions avec l'association « Centre de Rencontre des Générations » (CRG)**

Personne concernée : Monsieur Alain Villez

- 1) La fondation abritée Mireille et Pierre Landrieu a versé à l'association CRG une subvention de 10 000 € (formation des soignants aux soins palliatifs).
- 2) Le CRG a refacturé en 2017 :
 - à la fondation abritante, des prestations pour un séminaire pour un montant de 9 831 € ;
 - à la fondation abritée Utb, des prestations pour un séjour de détente et une indemnité liée à l'annulation d'un séjour : 16 881 € ;
 - à la Fondation abritée Othenin-Girard, des repas pris par des bénévoles : 4 070 €.

Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY